



Poste le 19/03/2020
reçu le 23/03/2020
Cingal

COUR D'APPEL

Le Procureur Général

PAU, le 18 Mars 2020

LE PROCUREUR GÉNÉRAL
PRÈS LA COUR D'APPEL DE PAU

à

Fédération SEPANSO LANDES
Monsieur Georges CINGAL
1581 route de Cazordite

40300 CAGNOTTE

OBJET : Recours contre une décision de classement sans suite

N/RÉF : 2019/00356 - B52

V/RÉF : Votre courrier du 19 Août 2019

Monsieur le président,

Par correspondance en référence, vous m'avez saisi, en application de l'article 40-3 du Code de procédure pénale, d'un recours formé contre une décision de classement sans suite prise le 28 décembre 2018 par le procureur de la République près le tribunal de grande instance de DAX, cette décision ayant été portée à votre connaissance le 3 août 2019.

Après examen de votre requête et communication des éléments des enquêtes diligentées suite à la plainte que vous avez déposée, j'ai l'honneur de vous informer de ma décision de confirmation de la décision de classement sans suite de votre plainte, Monsieur le procureur de la République ayant fait une juste appréciation des suites à apporter, aucune infraction n'ayant pu être caractérisée à l'égard des sociétés BL Conseils et SOLAREZO.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'assurance de toute ma considération.

Le Procureur Général
Michel BEAULIER



Cour d'appel
Place de la libération
64034 PAU
téléphone : 05.59.82.47.22
télécopie : 05.59.82.47.47
pg.ca-pau@justice.fr